Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260605-2026_38-DE

Département
Finistère
Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-38

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION DU 05 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le 1er juin 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de à l'exception de M. Pascal PERON qui a donné procuration à M. Claude GUICHAOUA.

Présents : 14 Procuration : 1 Votants : 15

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par le Football Club Bigouden.

En effet, l'association sollicite une aide financière exceptionnelle afin de financer une partie de l'organisation du Mondial Pupilles.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 145€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE
Attribue une subvention exceptionnelle de 145 €
Au Football Club Bigouden

MAIRIE DE PEUMERIT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 Finistère

Pour extrait certifié conforme,
Le 08 juin 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES